



Le Brevet Professionnel des Activités Aquatiques de la Natation



Le BP JEPS AAN

Arrêté du 8 novembre 2010



Hier

BEESAN

**Brevet d'Etat d'Educateur
Sportif
Des Activités de la Natation**

Aujourd'hui

BP JEPS AAN

**Brevet Professionnel de la
Jeunesse, de l'Education
Populaire et sportive des
Activités Aquatiques de la
Natation**



Hier

BEE SAN

Surveillance

Enseignement

Entraînement

Aujourd'hui

BP JEPS

Surveillance

Enseignement

Animation

Entraînement sportif devient une UC de Spécialisation ou s'obtient par le Brevet Fédéral 3 de la FFN.



Le BP AAN - La filière classique





Le BP AAN - La filière classique

Structuration du BP JEPS AAN

Les 4 UC Transversales

UC 1 : Etre capable de communiquer

UC 2 : Etre capable de prendre en compte les caractéristique du public

UC3 : Etre capable de conduire un projetable de

UC4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure

Les 5 UC de la spécialité

UC5 : Etre capable de préparer une action d'animation

UC6 : Etre capable d'encadrer un groupe

UC7 : Etre capable de mobiliser les connaissances

UC8 : Etre capable de conduire une action pédagogique

UC9 : Etre capable de maîtriser les techniques

L'UC d'adaptation

UC10 : Adaptation à l'emploi



Le BP AAN - La filière classique

Contenu de la Formation - C'est être capable de :

- ▶ **UC 1** : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ▶ **UC 2** : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- ▶ **UC 3** : Préparer un projet ainsi que son évaluation
- ▶ **UC 4** : Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
- ▶ **UC 5** : Préparer une séance dans les champs des activités aquatiques et de la natation
- ▶ **UC 6** : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action dans le champ des activités aquatiques et de la Natation
- ▶ **UC 7** : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la Natation
- ▶ **UC 8** : Conduire une action éducative dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- ▶ **UC 9** : Maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la Natation
- ▶ **UC 10** vise "l'adaptation à l'emploi dans un contexte particulier" et son contenu peut varier d'un organisme à l'autre.



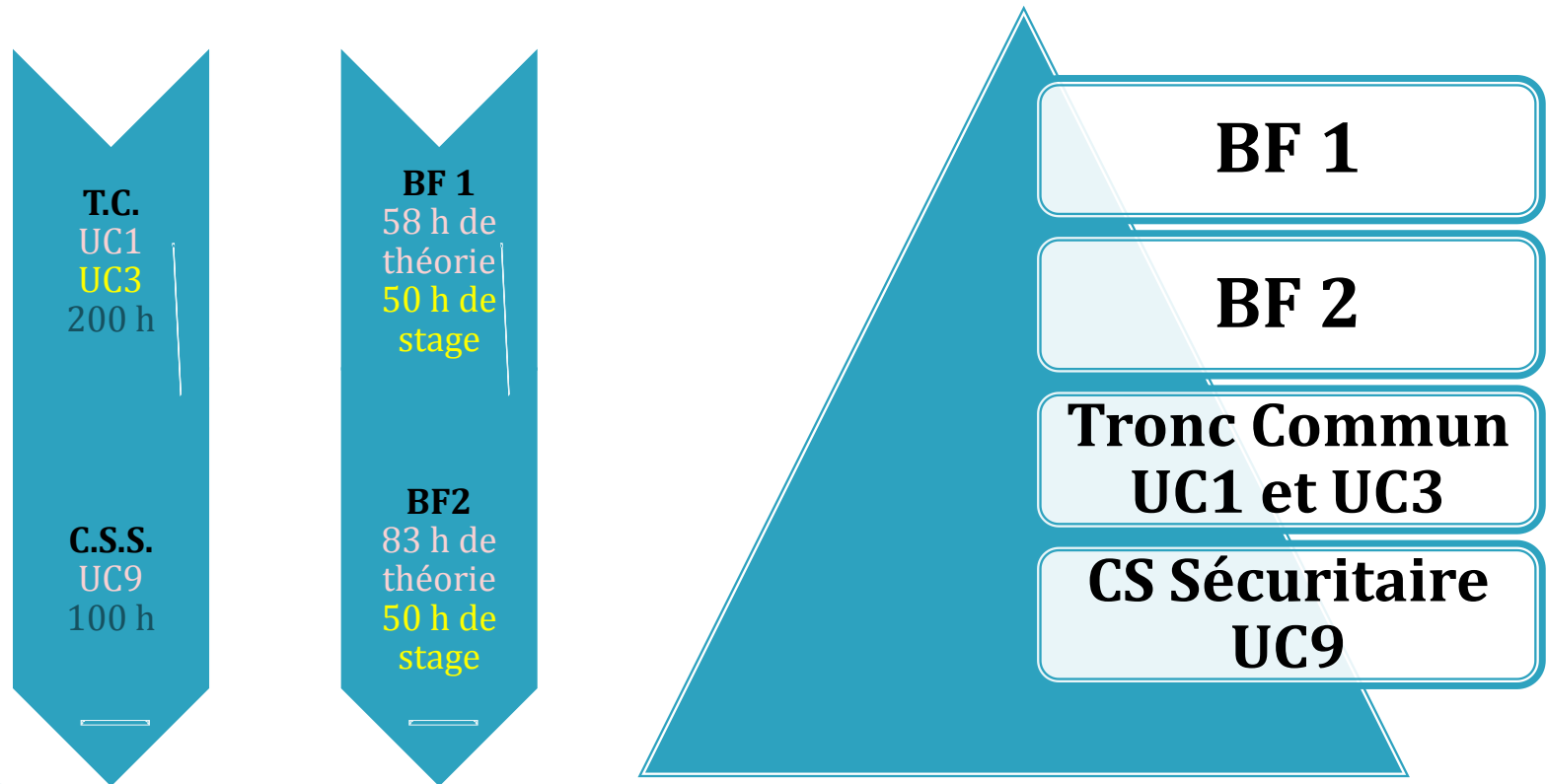
Le BP AAN - La filière classique

Exigences préalables à l'entrée en formation

- ✚ Pour pouvoir commencer cette formation, il faut disposer de l'attestation de formation aux premiers secours en équipe (PSE1), d'un certificat médical (modèle communiqué par le centre de formation) et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.
- ✚ Il faudra ensuite passer deux tests d'aptitude :
 1. Un test de performance sportive : effectuer 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.
 2. Un test de sauvetage : effectuer un parcours aquatique de 100 mètres en moins de 3 minutes 30 comprenant :
 - un départ plongé suivi de 25 mètres nage libre
 - 2 parcours de 25 mètres comprenant chacun une immersion complète de 15 mètres
 - un plongeon canard et la recherche d'un mannequin reposant au fond
 - le remorquage d'une victime sur 25 mètres et la sortie d'eau d'un candidat jouant le rôle de victime.
- ✚ Chaque organisme de formation peut ensuite mettre en place des tests de sélection supplémentaires (écrits, entretien, oral, autres épreuves pratiques ...)



Le BP AAN - La filière fédérale





Le BP AAN - La filière fédérale

Le contenu du BF1 et du BF2

- Participer au fonctionnement du club
- Préparer une séance, Encadrer un groupe
- Mobiliser les connaissances à la conduite des activités
- Conduire une action éducative
- Maîtriser les outils ou techniques de la conduite de l'Activité
- Accompagner un groupe de mineurs
- Le Sauv'Nage

BF1



- La sécurité, Les connaissances réglementaires
- La connaissance des publics, L'action pédagogique
- La séance, Les caractéristiques de la natation
- La mobilisation des connaissances spécifiques
- La communication, La connaissance du club
- Accompagnement d'un déplacement
- La gestion d'un groupe, La préparation au test de sécurité
- Le Pass'Sport de l'eau

BF2





Le BP AAN - La filière fédérale

Contenu de la Formation

- ▶ **Tronc commun**
- ▶ **UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle**
- ▶ **UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation**
- ▶ **Environnement et formation le Certificat Sécuritaire**
- ▶ **UC 9 : être capable de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la Natation**



Modalités d'accès aux Brevets Fédéraux





Le BP AAN - La filière fédérale

Conditions d'accès :

- ▶ Avoir 16 ans minimum,
- ▶ Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- ▶ Être titulaire du diplôme du Sauv'nage.

A défaut de pouvoir produire ce diplôme le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- ▶ une entrée libre dans l'eau,
- ▶ un déplacement ventral sur 25 mètres,
- ▶ un déplacement dorsal de 25 mètres,



**Le BP Activités Aquatiques et de la
Natation délivré à son titulaire,**

ATTESTE

**de sa capacité à assurer en autonomie
les compétences suivantes :**



Le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la Natation doit être capable de :

-  Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement ;
-  Conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire et d'enseignement des différentes nages ;
-  Conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques ;
-  Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades ;
-  Assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air ;
-  Gérer un poste de secours ;
-  Participer au fonctionnement de la structure.



Le champ d'action du BP AAN

SAUV'NAGE

PASSEPORT de l'EAU

PASSEPORT COMPETITION

ANIMATION

UC SPECIALISEES



Périmètre d'exercice du BP ANN

		Soumis à la CAEP MNS	
Le périmètre d'exercice du Brevet Professionnel de Activités Aquatique de la Natation Arrêté du 8/11/2010	Enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation	↑	↓ Ils ont le titre de M.N.S.
	Animation des activités aquatiques	↑	↓
	Assure la surveillance des baignades	Compétences de surveillance intégrées dans le B.P.	Obligation de la CAEP MNS pour exercer les missions d'éducateur renouvelable tous les 5 ans.



COMITE REGIONAL de NATATION du LANGUEDOC ROUSSILLON



Maison régionale des sports
1039, rue Georges Méliès
34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86
Courriel : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr
Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>



Le Brevet Professionnel des Activités Aquatiques de la Natation

Fin du diaporama

